

APPEL À CANDIDATURE



EXPOSITION 2025 à l'Atelier Bell'art – Bellengreville

Préambule

La commune de Bellengreville souhaite dynamiser, rendre attractif et faire rayonner l'art et la culture sur son territoire. Elle souhaite promouvoir la création contemporaine là où elle a peu l'habitude de s'exprimer. Pour ce faire, la commune a réhabilité une partie de ses bâtiments en salle d'exposition en octobre 2023, appelée « Atelier Bell'art », située au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie au 10 rue Léonard Gille. Cette salle d'environ 50m² a pour vocation d'accueillir des expositions et résidences artistiques. Dans le cadre des expositions, ce lieu contribue à soutenir les artistes locaux, installés en Normandie. L'atelier Bell'Art se définit comme un espace central dédié à la culture sur la commune de Bellengreville et propose de mettre en avant des artistes du territoire.

Toutes les techniques d'art sont acceptées à partir du moment où elles peuvent être exposées à l'Atelier Bell'Art.

Période d'exposition

Du 29 août au 31 octobre 2025, deux mois d'exposition en tout.

Déroulement

L'artiste propose une exposition individuelle de son travail artistique et utilise l'espace qui lui est dédié (atelier bell'art). Il peut également utiliser les extérieurs mais aucun gardiennage ne sera effectué sur les espaces verts. 1 journée de montage quelques jours avant le vernissage. 1 journée de démontage à la suite de l'exposition.

Les modalités financières

L'artiste bénéficiera d'une rémunération pour la mise en place de cette exposition de 1000€ brut (droits de monstractions, montage, démontage, présence sur 4 visites, présence au vernissage).

Concernant les cotisations sociales, si l'artiste déclare ses revenus en BNC, il devra remettre sa copie d'attestation de dispense de précompte à la commune de Bellengreville.

Si l'artiste déclare ses revenus en « Traitement et salaire », le précompte avancé par la commune sera déduit de sa bourse de création.

La commune de Bellengreville reverse à l'URSSAF Limousin 1,1% du montant brut de la bourse versée pour la contribution diffuseur.

Une convention d'exposition sera signée entre l'artiste et la commune.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature est à envoyer avant le **1er mars 2025**.

La sélection s'effectue à partir des éléments suivants qui doivent être fournis :

- Une note d'intention décrivant le projet artistique, le médium ou les médias utilisés. L'exposition devra être pensée en prenant en compte les contraintes du lieu,
- Un dossier artistique / Porte-folio comportant des visuels d'œuvres et/ou d'expositions et un texte sur le travail de l'artiste,
- Un Curriculum Vitae à jour,
- Une copie de l'attestation d'assujettissement ou d'affiliation à la Sécurité Sociale des Artistes-Auteurs,
- N° de Sécurité Sociale,
- N° de SIRET ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile,
- Tout autre document permettant d'appuyer la demande de l'artiste.

Les candidatures sont à envoyer par mail à l'adresse suivante :

lauriane.herold@mairie-bellengreville.fr , attention seuls les fichiers au format PDF seront étudiés.

L'objet du mail devra s'intituler de la sorte : NOM Prénom – Candidature exposition 2025

Pour les envois par voie postale, l'adresse est la suivante :

MAIRIE DE BELLENGREVILLE
À l'attention de Mme Lauriane HEROLD
6, rue Léonard GILLE
14370 BELLENGREVILLE

Informations complémentaires

Les participants seront informés des résultats par e-mail.

Pour toute demande d'information :

auprès de Mme Lauriane HEROLD, responsable du pôle évènementiel et culturel
au 06 59 50 18 86 | lauriane.herold@mairie-bellengreville.fr